

Dans le domaine de la pratique médicale, tout était donc chaos : et la population en souffrait.

Tels étaient les ennuis résultant de cet état de choses. que dès 1788, Lord Dorchester, alors gouverneur du Canada avait jugé à propos de les signaler. "Plusieurs inconvénients, dit-il, dans son ordonnance du 30 avril, sont arrivés aux sujets de sa Majesté dans cette province par des ignorants qui pratiquent la médecine et la chirurgie."

Si nous avons si longuement insisté sur le déplorable état de la médecine d'alors, c'est pour mieux démontrer la nécessité qu'il y avait pour les gouvernements de cette époque d'accorder des privilèges aux écoles de médecine et aux médecins qui auraient des cours dans ces institutions. Nous trouvons aussi la raison pour laquelle la profession n'insista pas pour le rappel de ces privilèges.

Il nous fallait des hommes qui eussent fait des études médicales.

La plupart des jeunes gens ne pouvant aller à l'étranger et le système de cléricature ne donnant pas de résultats satisfaisants, il nous fallait des écoles de médecine.

Pour donner des élèves à ces écoles, il fallait accorder des privilèges.

Le principal de ces privilèges fut celui qui nous occupe aujourd'hui.

C'était un appel aux études universitaires. Il fut entendu. A Québec d'abord, puis à Montréal, se fondèrent des écoles de médecine. Grâce à ce privilège, elles eurent des élèves et prospérèrent; elles forment aujourd'hui les facultés de médecine des puissantes universités Laval et McGill.

Aujourd'hui les circonstances sont bien changées. Le danger est loin où l'on pouvait craindre qu'elles ne meurent par manque d'encouragement.

La profession médicale, plus généreuse en cela que les autres professions, s'est chargée elle-même d'en assurer l'existence.

Contrairement à ce qui se fait pour droit et le notariat, personne ne saurait être admis à la pratique de la médecine, à moins d'avoir suivi ses cours dans une faculté de médecine.